

Compte-rendu de la séance du 19 octobre 2023

Présents (13 puis 12 après 19 h.05) :

Sébastien Alonso, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Yves Lefrileux, Florian Morge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Christophe Vigne

Excusés avec pouvoirs (5 puis 6 après 19 h.05) :

Marie Heu → Martine Hemmache ; Isabelle Cros → Anne-Marie Eyraud
Sylviane Valcke → Christophe Vigne ; Annick Sévenier Alivon → Sylvie Dubois
Roselyne Aulner → Patrick Rotger ; Karine Taulemesse → Pierre Clément (à partir de 19 h.05)

Votants : 18

Excusés sans pouvoir (5) : Yann Bilancetti, Didier Mehl, Marie-Jeanne Cosse, Roxane Launey, Anne-Marie Laville-Franchi

Absents (0) : /

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18 h.00.

- Election à l'unanimité de Christophe Vigne en tant que secrétaire de séance.
- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée
- Hommage à Dominique Bernard
- Modification de l'ordre du jour approuvée à l'unanimité
- Maintien à l'unanimité d'un poste d'adjoint au Maire suite à la démission de M. Florian Morge en tant que 4^{ème} adjoint au Maire et décision de remonter Mme Anne-Marie Eyraud, en tant que 4^{ème} adjoint au Maire.
- Election par 17 voix de Christophe Vigne en tant que 5^{ème} adjoint au Maire
- Information sur la modification des délégations concernant Christophe Vigne (projet municipal, éducation, jeunesse, vie associative), Florian Morge (enfance jeunesse & solidarité internationale), Jacques Bellenger (sports, vie associative, bâtiments communaux).
- Modification à l'unanimité des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans le cadre d'un montant total inchangé.
- Approbation à l'unanimité de la décision modificative n°2 du budget général
- Approbation à l'unanimité de la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement
- Approbation à l'unanimité de la convention d'occupation des installations sportives avec le Conseil départemental de l'Ardèche.

- Approbation à l'unanimité de la convention de partenariat dans le cadre de la section sportive de rugby avec le Conseil départemental de l'Ardèche, le collège Laboissière, l'OCBH, le comité départemental de rugby de l'Ardèche.
- Approbation à l'unanimité de la convention de mise à disposition des Déambulettes (atelier de lecture ambulante de la médiathèque) et des tarifs y afférant.
- Création à l'unanimité d'un emploi aidé dans le cadre du parcours emploi compétences.
- Approbation à l'unanimité du règlement intérieur modifié du conseil municipal des enfants, mandature 2023 -2025
- Approbation à l'unanimité du règlement intérieur modifié du conseil municipal des jeunes, mandature 2023 -2025
- Approbation à l'unanimité du règlement intérieur modifié des restaurants scolaires municipaux
- Approbation à l'unanimité du règlement intérieur modifiés des accueils périscolaires
- Approbation à l'unanimité de la rétrocession à la commune de la compétence « études et travaux d'électrification rurale » et de la modification des statuts du syndicat mixte Olivier de Serres.
- Approbation à l'unanimité du mandat spécial donné à Mme le Maire pour la participation au 105^{ème} congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023 et sur la prise en charge des frais inhérents à ce mandat.
- Examen du rapport annuel d'activité 2022 de la communauté de communes Berg & Coiron
- Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2022
- Examen du rapport annuel du syndicat mixte Olivier de Serres sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2022
- Questions diverses : agenda des réunions des commissions, lancement des travaux de sécurisation du Petit Tournon, bilan de la fréquentation de la médiathèque après ouverture, actions de solidarités sur la commune, agenda des manifestations

Clôture de la séance à 20 h.07.